



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITE ARRIVE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 11 mai 2021

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité (CNI) dont l'actuel format date de 1995.

Le déploiement de la nouvelle carte d'identité est réalisé depuis le 15 mars dernier dans plusieurs départements pilotes, dont l'Oise. **Pour le Pas-de-Calais et les 3 autres départements des Hauts-de-France la mise en oeuvre de ce nouveau titre débutera le lundi 17 mai 2021.** Ce dispositif sera généralisé à la France progressivement dans l'ensemble des départements de la mi-mai à la fin juin 2021.

L'usage de cette nouvelle carte d'identité reste inchangé et permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle peut également servir de titre de voyage, certains États (Union européenne et hors Union européenne) l'acceptant au même titre qu'un passeport. Elle demeure gratuite. Sa durée de validité est de 10 ans tant pour les majeurs que pour les mineurs.

A compter du 17 mai 2021, les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre (vol, perte, changement d'une donnée...) se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Les CNI en cours de validité au 2 août 2021 demeureront valables. À compter d'août 2021, les CNI « ancien modèle » dont la date de validité sera postérieure à cette date, seront toujours valables mais ne permettront plus de voyager dans les autres pays européens.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire. Réalisée en polycarbonate avec des inscriptions laser, elle comporte également des éléments en relief pour les personnes mal voyantes leur permettant de distinguer deux cartes de même format. Il est aussi possible d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents. Elle est produite par l'imprimerie nationale déjà en charge de la production des passeports français.

Afin de lutter contre la fraude à l'identité, la nouvelle carte comporte des innovations et des sécurités renforcées :

- un fond sécurisé avec des symboles visibles à la loupe qui se prolongent sur les bords transparents de la carte,
- un dispositif holographique de nouvelle génération qui change de couleur et permet de protéger la photographie du titulaire,
- une puce, hautement sécurisée, qui contient les mentions présentes sur la carte ainsi que la photographie du titulaire et deux des empreintes digitales, étant précisé que le composant électronique de la puce ne permet aucune géolocalisation de la carte d'identité et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État,
- une image changeante sur la photographie et la date d'expiration au verso de la carte pour vérifier que l'image du titulaire n'a pas été modifiée.

La numérisation des empreintes digitales est obligatoire. Néanmoins, l'utilisateur pourra refuser que son image soit conservée au-delà de 90 jours à compter de la date de délivrance du titre.

La nouvelle CNI aura également un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Pour un gain de temps et afin de limiter les déplacements en mairie, le dépôt d'une pré-demande en ligne est également possible via le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

La liste des 39 communes du Pas-de-Calais actuellement dotées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil pouvant recevoir l'ensemble des usagers du département pour enregistrer une demande de titre (CNI ou passeport) est jointe en annexe.

## ANNEXE

<b>Arrondissement d'Arras</b>	<b>Arrondissement de Béthune</b>	<b>Arrondissement de Boulogne-sur-Mer</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arras,</li> <li>- Avesnes-Le-Comte</li> <li>- Bapaume</li> <li>- Dainville</li> <li>- Frévent</li> <li>- Saint-Laurent-Blangy</li> <li>- Saint-Pol-Sur-Ternoise</li> <li>- Vitry-en-Artois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auchel</li> <li>- Barlin</li> <li>- Béthune</li> <li>- Bruay-Labuissière</li> <li>- Noeux-Les-Mines</li> <li>- Saint-Venant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boulogne-Sur-Mer</li> <li>- Desvres</li> <li>- Marquise</li> <li>- Saint-Etienne-Au-Mont</li> </ul>
<b>Arrondissement de Calais</b>	<b>Arrondissement de Lens</b>	<b>Arrondissement de Montreuil-sur-Mer</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ardres,</li> <li>- Calais</li> <li>- Marck</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avion,</li> <li>- Carvin</li> <li>- Harnes</li> <li>- Hénin-Beaumont</li> <li>- Lens</li> <li>- Liévin</li> <li>- Rouvroy</li> <li>- Wingles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Berck-Sur-Mer,</li> <li>- Etaples</li> <li>- Hesdin</li> <li>- Montreuil-sur-Mer</li> <li>- Le Touquet</li> </ul>
<b>Arrondissement de Saint-Omer</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire-Sur-La-Lys,</li> <li>- Fauquembergue</li> <li>- Lumbres</li> <li>- Saint-Omer</li> <li>- Théroouanne ( Prochainement)</li> </ul>		